

create more victims, just behave himself." Allen J. MacLeod, Former Commissioner of Penitentiaries (25:28).

Pre-Release Programs

730. Of major importance in inmate treatment and training is the establishment of pre-release programming. Inmates, upon their release, often encounter a great deal of difficulty in establishing themselves in the outside world. Very often they suffer from the stigma of being an "ex-con", and are hampered from obtaining suitable employment. Only by careful planning can the Penitentiary Service help the inmate over this difficult adjustment period. And this is essential, if the Service hopes to reduce its recidivism rate.

731. One of the steps taken in this direction by the C.P.S. is the establishment of Community Correction Centres, where inmates due for release are provided with accommodation in an urban area, going out to work during the day and returning to the centre at night. These centres provide a suitable bridge for the inmate between institutional life, which he is preparing to leave, and life in society, to which he must adjust himself. The centres are all, however, relatively small and cannot accommodate all inmates being released from our institutions. While their numbers are supplemented by similar centres provided by groups in the private sector (John Howard Society, Elizabeth Fry Society, St. Leonard's Society, etc.), it would be best to expand the number of these facilities to accommodate as many newly-released inmates as possible.

732. Public assistance in this area should also be encouraged. There are numerous private agencies that spring up across the country each year. Many of them are composed of ex-inmates who try to assist new releasees by helping them find work and accommodation, and by providing advice on the problems and methods of adjusting to free society. Unfortunately, the attrition rate of these organizations is high, since most of them operate on government grants that are all too often not renewed. Nor are the various groups co-ordinated in any way. In order to both rationalize the structure of these groups and to ensure that they maintain acceptable standards, the National Parole Service should contract for the services of some such groups.

733. It might also be feasible to establish some private homes as accredited community release centres. Such a practice would be particularly appropriate for female inmates and young offenders between the ages of 17 and 25. Citizens who express their willingness to engage in this program should, of course, be carefully screened, and payment should be nominal—enough, perhaps, to carry the expense of keeping the inmate, with a small amount left over. It must be emphasized, however, that pre-release programs can only succeed if inmates are released from our institutions with proper working habits and skills. So long as inmates are left idle in our institutions, no amount of pre-release programming is going to prevent them from recidivating.

que cela soit injuste, car tout ce que la société lui demande est de ne pas créer d'autres victimes et de se conduire convenablement. Allen J. MacLeod, ancien Commissaire des pénitenciers (25:28).

Programmes de préparation à la libération

730. Les programmes de préparation à la libération jouent un rôle de premier plan dans le traitement et la formation du détenu. A leur sortie de prison, les détenus doivent souvent faire face à de nombreuses difficultés pour s'intégrer au monde extérieur. Très souvent, ils sont stigmatisés par le fait d'être d'anciens détenus, et ce handicap les empêche d'obtenir un emploi approprié. Ce n'est que par une planification soignée que le Service des pénitenciers pourra aider le détenu à surmonter cette difficile période d'adaptation. La planification est essentielle si le Service des pénitenciers souhaite réduire le taux de récidive.

731. L'une des mesures qu'a prises le SCP en ce sens a été de mettre sur pied des centres communautaires de correction, où les détenus sur le point d'être libérés sont accueillis dans une région urbaine. Ils travaillent le jour et retournent au centre le soir. Pour le détenu, ces centres constituent un pont approprié entre la vie au pénitencier, qu'il quittera sous peu, et la vie en société, à laquelle il doit s'adapter. Toutefois, ces centres sont relativement petits et ne peuvent recevoir tous les détenus qui sont libérés de nos établissements. Bien qu'il existe également des centres semblables sous la direction de groupes du secteur privé (la *John Howard Society*, la *Elizabeth Fry Society*, la société Saint-Léonard, etc.) il serait préférable d'accroître le nombre de ces installations de façon à pouvoir recevoir le plus grand nombre possible de détenus nouvellement libérés.

732. On devrait aussi encourager la participation de la population dans ce domaine. Il y a un grand nombre d'organismes privés qui voient le jour chaque année dans tout le pays. Nombre de ces organismes sont composés d'anciens détenus qui aident les détenus nouvellement libérés à se trouver du travail et un logement, et les renseignent sur les problèmes et les méthodes d'adaptation à la société. Malheureusement, ces organisations sont éphémères, puisque la plupart d'entre elles fonctionnent grâce à des subventions gouvernementales qui, trop souvent, ne sont pas renouvelées. D'autre part, les divers groupes ne sont aucunement coordonnés. Pour doter ces groupes d'une structure logique et s'assurer qu'ils maintiennent des normes acceptables, le Service des libérations conditionnelles devrait se charger des services de certains d'entre eux.

733. Il serait peut-être aussi possible de faire de certaines maisons privées des centres de résidence communautaire reconnus. Cette pratique conviendrait particulièrement aux femmes et aux jeunes délinquants âgés de 17 à 25 ans. Les citoyens qui désirent participer à ce programme devraient naturellement être triés sur le volet et recevoir un salaire nominal, peut-être suffisant pour assumer les dépenses d'entretien du détenu, plus un faible profit. On doit toutefois souligner que les programmes de préparation à la libération ne pourront réussir que si les détenus sortent de nos établissements avec des habitudes et des aptitudes appropriées au chapitre du travail. Aussi longtemps que les détenus resteront